

Avertissements et consignes de sécurité

Informations importantes pour l'utilisation sûre des produits Hartman

Informations relatives au nouveau règlement sur la sécurité générale des produits (RSGP)

Hartman Outdoor Products B.V. pour Hartman Outdoor Products Germany GmbH

Conformément au règlement (UE) 2023/988 relatif à la sécurité générale des produits, modifiant le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil et la directive (UE) 2020/1828 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 87/357/CEE du Conseil. La procédure prévoit des règles essentielles pour la sécurité des produits de consommation mis sur le marché ou mis à disposition sur le marché.

SECTION 1 : Procédures de sécurité

1. Lorsque Hartman Outdoor Products met ses produits sur le marché, Hartman s'assure que ceux-ci sont conçus et fabriqués conformément aux exigences générales de sécurité établies à l'article 5. (Les opérateurs économiques sont tenus de ne mettre sur le marché ou de ne mettre à disposition sur le marché que des produits sûrs.)
2. Avant de mettre ses produits sur le marché, Hartman effectue une analyse des risques interne et établit une documentation technique contenant au minimum une description générale du produit et les caractéristiques essentielles pertinentes pour l'évaluation de sa sécurité. Lorsque cela s'avère approprié au regard des risques potentiels liés au produit, la documentation technique visée au paragraphe 1 comprend également : a) une analyse des risques potentiels liés au produit et les mesures prises pour éliminer ou réduire ces risques, y compris les résultats des rapports d'essais effectués par Hartman ou par un autre organisme en son nom, et b) une liste de toutes les normes européennes pertinentes conformément à l'article 7, paragraphe 1, point a), ou les autres éléments visés à l'article 7, paragraphe 1, point b) (voir ci-dessous en italique) : « Le produit est conforme aux normes européennes pertinentes ou à des parties de celles-ci en ce qui concerne les risques et catégories de risques couverts par ces normes, dont les références ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne conformément à l'article 10, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1025/2012, ou b) le produit est conforme, en l'absence de normes européennes pertinentes au sens du point a) du présent paragraphe, aux exigences nationales en ce qui concerne les risques et catégories de risques couverts par la législation nationale de l'État membre dans lequel il est mis à disposition sur le marché en matière de santé et de sécurité, pour autant que cette législation soit conforme au droit de l'Union. »
3. Hartman s'assure que la documentation technique visée au paragraphe 2 est à jour. Hartman tient cette documentation à la disposition des autorités de surveillance du marché pendant une période de dix ans à compter de la mise sur le marché du produit et la met à la disposition de ces autorités sur demande.
4. Hartman s'assure que des procédures sont en place pour garantir que les produits fabriqués en série sont conformes aux exigences générales de sécurité établies à l'article 5. (Les opérateurs économiques sont tenus de ne mettre sur le marché ou de ne mettre à disposition sur le marché que des produits sûrs.)
5. Hartman s'assure que ses produits portent un numéro de lot. Pour les produits en plastique, cela se fait au moyen d'une horloge de datation sur la face inférieure de la chaise. Pour les produits importés, cela se fait au moyen d'un petit autocollant sous le meuble portant un tampon année/semaine, facilement visible et lisible par le consommateur.
6. Hartman indique sur l'étiquette jointe au produit son nom, son adresse postale et son adresse électronique auxquelles elle peut être contactée.
7. Hartman s'assure que le produit est accompagné d'instructions et d'informations de sécurité claires, rédigées dans une langue que les consommateurs peuvent facilement comprendre, telle que déterminée par l'État membre dans lequel le produit est mis à disposition sur le marché. Cette exigence ne s'applique pas lorsque le produit peut être utilisé en toute sécurité sans lesdites instructions et informations de sécurité, comme prévu par Hartman.

8. Lorsque Hartman estime, sur la base des informations dont elle dispose, ou a des raisons de croire qu'un produit qu'elle a mis sur le marché est un produit dangereux, Hartman procède sans délai à : a) prendre les mesures correctives nécessaires pour mettre le produit en conformité, y compris le retrait ou le rappel du produit si nécessaire ; b) informer les consommateurs conformément aux articles 35 ou 36 du règlement, ou aux deux, et c) informer sans délai les autorités de surveillance du marché des États membres dans lesquels le produit est commercialisé par l'intermédiaire du Safety Business Gateway. Aux fins des points b) et c) du premier alinéa, Hartman fournit notamment des détails sur le risque pour la santé et la sécurité des consommateurs, ainsi que sur toutes les mesures correctives déjà prises et, le cas échéant, sur la quantité de produits encore en circulation par État membre.

9. La Commission veille à ce que Hartman puisse fournir par l'intermédiaire du Safety Business Gateway les informations destinées à avertir les consommateurs et à ce que ces informations soient mises à disposition sans délai sur le portail Safety Gate pour les consommateurs.

10. Hartman s'assure que les autres opérateurs économiques, les personnes responsables et les fournisseurs de places de marché en ligne de la chaîne d'approvisionnement concernée sont informés en temps utile de tout problème de sécurité qu'elle a détecté.

11. Hartman met à la disposition du consommateur une adresse postale et/ou une adresse électronique par l'intermédiaire de laquelle les consommateurs peuvent déposer des réclamations et informer Hartman d'accidents ou de problèmes de sécurité qu'ils ont constatés en rapport avec un produit.

12. Hartman examine les réclamations déposées et les informations reçues concernant des accidents affectant la sécurité des produits qu'elle a commercialisés et qui, de l'avis du plaignant, pourraient être dangereux, et tient un registre interne de ces réclamations ainsi que des produits rappelés et des éventuelles mesures correctives prises pour mettre le produit en conformité.

13. Le registre interne des réclamations ne contient que les données personnelles dont Hartman a besoin pour examiner la réclamation relative à un produit potentiellement dangereux. Ces données ne peuvent être conservées que pendant la durée nécessaire à l'examen et, en aucun cas, pendant plus de cinq ans à compter de la date d'introduction des données.

SECTION 2 : Coopération entre opérateurs économiques et autorités de surveillance du marché

1. Hartman coopère avec les autorités de surveillance du marché dans l'adoption de mesures visant à éliminer ou à limiter les risques causés par les produits que Hartman commercialise.

2. À la demande d'une autorité de surveillance du marché, Hartman fournit toutes les informations nécessaires, en particulier : a) une description complète du risque associé au produit, les réclamations y afférentes et les accidents connus, et b) une description de toutes les mesures correctives prises pour faire face au risque.

3. Sur demande, Hartman identifie et fournit également les informations de traçabilité suivantes relatives au produit : a) quel fournisseur a fourni le produit ou une partie du produit à Hartman, et b) à quels clients Hartman a fourni le produit.

4. Hartman doit être en mesure de fournir les informations visées au paragraphe 2, selon le cas, jusqu'à dix ans après la fourniture du produit à Hartman ou la fourniture du produit par Hartman.

5. Hartman doit être en mesure de fournir les informations visées au paragraphe 3, selon le cas, jusqu'à six ans après la fourniture du produit ou d'une partie ou d'un composant par Hartman.

6. Les autorités de surveillance du marché peuvent également demander à Hartman de soumettre régulièrement des rapports d'avancement et peuvent décider si et quand la mesure corrective peut être considérée comme achevée.

SECTION 3 : Exemples

1) Étiquette volante (avec le nom et le code-barres du produit)

UNIQUE



- 5 years guarantee
- Light weight & long lasting
- Highly weather resistant
- Easy to clean



- 5 jaar garantie
- Lichtgewicht & duurzaam
- Bestand tegen uiteenlopende weersinvloeden
- Makkelijk schoon te maken



- 5 Jahre Garantie
- Leicht und langlebig
- Sehr witterungsbeständig
- Einfach zu säubern



- Závuka 5 roky
- Nizká váha a dlouhá životnost
- Vysoce odolný vůči povětrnostním vlivům
- Snadno se čistí



- 5 års garanti
- Lav vekt og lang holdbarhet
- Høy grad av værbestandighet
- Enkel å rengjøre



- 5 anni di garanzia
- Leggero e duraturo
- Molto resistente agli agenti atmosferici
- Facile da pulire



- 5 años de garantía
- Ligero y duradero
- Muy resistente a la intemperie
- Fácil de limpiar



- 5 ans de garantie
- Léger & durable
- Résistant aux diverses conditions climatiques
- Facile à nettoyer

Hartman
Comfort. Design. Quality.



Hartman Head Office

Goolkatenweg 55
7521 BE Enschede
THE NETHERLANDS
T +31 (0)53 488 55 55
I www.hartman.eu
E info@hartman.eu

HAC004

Hartman



ALUMINIUM

WWW.HARTMAN.EU

Hartman



- **IMPORANT**, retain for future reference. Read carefully.
- **BELANGRIJK**, bewaar voor gebruik. Zorgvuldig doorlezen.
- **WICHTIG**, diese Anleitung nicht wegwerfen. Für die zukünftige Pflege aufbewahren.
- **DŮLEŽITÉ**, pozorně přečtete. Uchovajte pro informaci.
- **VIKTIG**, spar på denne informasjonen for fremtiden, og les den nøye.
- **IMPORANT**, conservare per riferimento futuro. Leggere attentamente.
- **IMPORANTE**, guardar para futuras consultas. Leer detenidamente.
- **IMPORANT**, & conserver pour consultation ultérieure. À lire attentivement.

MORE INFORMATION



This product is made of aluminium. Clean with a damp cloth and mild soap and water, then rinse with plenty of water. Typical usage for private or public outdoor use. Do not cover the furniture. This Hartman furniture is designed in Holland and made in China. Made to conform with European quality standards. Product conforms to EN NEN SBL. For more information about guarantee, maintenance and cleaning www.hartman.eu.



Dit product is vervaardigd uit aluminium. Reinigen met een vochtige doek en een neutraal reinigingsmiddel. Dit product is geschikt voor particulier en commercieel outdoor gebruik. Het product niet afdekken. Dit Hartman product is ontwikkeld in Nederland, gemaakt in China en voldoet aan de Europese kwaliteitsstandaard. Norm EN NEN SBL. Voor meer informatie over garantie, onderhoud en vlekverwijdering verwijzen wij naar www.hartman.nl.



Das Produkt besteht aus reinem Aluminium. Mit einem feuchten Tuch, milder Seife und Wasser reinigen und anschließend mit reichlich Wasser abspülen. Dieses Produkt ist geeignet für die private oder gewerbliche Nutzung. Decken Sie das Produkt nicht ab. Dieses Hartman Produkt wird in den Niederlanden design und in China produziert. Es entspricht dem europäischen Qualitätsstandard gemäß der Norm EN NEN SBL. Weitere Informationen zu Garantie, Wartung und Reinigung finden Sie unter www.hartman.de.



Výrobek je z hliníku. K očistění povrchu použijte vlhkou utěrku, vodu a běžné jemné mydlo. Následně důkladně opláchněte. Nábytek je vhodný k venkovnímu použití v soukromí i ve veřejném prostoru. Nábytek neskrývejte. Výrobek byl navržen společností Hartman v Nizozemsku a vyroben v Číně a odpovídá evropským standardům kvality. Výrobek splňuje normu EN NEN SBL. Více informací o záruce, údržbě a čištění najdete na www.nabytekhartman.cz.



Dette produktet er laget av aluminium. Rengjøres med en myk klut, mild såpe og vann. Skylles med rikelig rent vann. Passer for utendørs bruk, i både private hjem og til profesjonell bruk. Møblene skal ikke dekkes til under lagring. Dette Hartman-produktet er designet i Nederland og produsert i Kina. Produktet følger europeisk kvalitetsstandard EN NEN SBL. For ytterligere opplysninger om garanti, vedlikehold og rengjøring, se www.hartman.no.



Questo prodotto è realizzato in alluminio. Pulire con un panno umido e sapone neutro, quindi risciacquare con abbondante acqua. Per uso privato o pubblico all'aperto. Non coprire il mobile. Questo mobile Hartman è progettato in Olanda, prodotto in Cina ed è realizzato in conformità agli standard di qualità europei. Il prodotto è conforme alla EN NEN SBL. Per ulteriori informazioni su garanzia, manutenzione e pulizia www.hartman.eu.



Este producto está hecho de aluminio. Límpielo con un paño húmedo y jabón neutro, luego enjuague con abundante agua. Adecuado para uso particular o comercial al aire libre. No cubra los muebles. Este mueble Hartman está diseñado en Holanda, y hecho en China y cumple con los estándares de calidad europeos. El producto se ajusta a la norma EN NEN SBL. Para más información sobre garantía, mantenimiento y limpieza, consultar www.hartman.eu.



Ce produit est en aluminium. Nettoyez avec un chiffon humide, un nettoyant doux et de l'eau, puis rincez abondamment à l'eau. Convient à un usage extérieur privé ou public. Ne pas couvrir le meuble. Ce meuble Hartman est conçu aux Pays-Bas et fabriqué en Chine conforme à la norme de qualité européenne EN NEN SBL. Pour plus d'informations sur la garantie, la maintenance et le nettoyage, rendez-vous sur www.hartman.eu.

2) Étiquette autocollante de code de lot (semaine de fabrication 46 de l'année 2024)

